

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230228-D2023_02_21-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 du mois de février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Annie BUFFETEAU

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGUE Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				
CESAR Jean-François	Conseiller				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LELOT Christine	Adjointe				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseillère				Christine LELOT
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Conseillère				
RAGON Damien	Adjoint				
RICHIER Philippe	Maire				
15	15	14	1	0	1

D2023-02-021

AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2023 ET LE VOTE DU BUDGET 2023 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS VOTES EN 2022

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230228-D2023_02_21-DE



VU

Vu le CGCT notamment son article L1612-1,
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En revanche, il n'y a pas de reconduction automatique des crédits de la section d'investissement avant le vote du budget primitif.

CONSIDERANT

Considérant que les dépenses nouvelles d'investissement ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées que sur autorisation de l'assemblée délibérante dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que les montants votés dans le cadre de l'autorisation d'exécution budgétaire doivent ensuite être inscrit au budget primitif 2023.

Considérant que les dépenses d'investissement déjà engagées (opérations en cours) font l'objet d'un report de crédits qui sera intégré au budget primitif 2023.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuver les nouveaux montants comme suit en ce qui concerne le budget principal:

Budget principal :

Chapitre	Article	Libellé	Budget 2022	Montant maximum autorisé	Montant proposé à reporter au budget 2023
Opération 44 - Voirie	2151	Réseaux de voirie	40 000	10 000	5000
Opération 42 - Matériel	215731	Matériel roulant	5512.07	1378.01	1378
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	5000	1250	1250
	2158	Autres installations	4409.96	1102.49	1000
	21838	Autre matériel informatique	1416	354	
	21848	Mobilier	3855.72	963.93	900
	2188	Autres immobilisations corporelles	11 100	2775	2500

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230228-D2023_02_21-DE



Opération 32 - Bâtiment publics	2138	Autres constructions	9140.66	2285.16	2000
	21312	Bâtiments scolaires	4000	1000	
	21318	Autres bâtiments publics	78 200	19 550	5000
Opération 56 - Donjon	2138	Immobilisations corporelles	61 082,84	15 270.71	5000
Opération 57 – Auberge du donjon	2138	Immobilisations corporelles	226 498,04	56 624.51	5000

RESULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

DELIBERATION ADOPTEE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRESSES	POUR	CONTRE
15	15	8	15	1	14	1	13	13	0

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 28 Février 2023



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 01/03/2023

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075